

A.A.S.
TECHNIQUES MEDICALES ET ATELIERS AERONAUTIQUES DE SAUMUR

Société anonyme au capital de 2 500 000 F

Siège social : Zone Industrielle de Saumur Chacé
49400 - SAUMUR

R.C.S. Saumur B 305 273 773

A-564

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 28 MARS 1997
--

Le 28 mars 1997
A 15 heures,

Les membres du Conseil d'Administration de la société AAS, société anonyme au capital de 2 500 000 F dont le siège social est sis à SAUMUR (49400) Zone Industrielle de Saumur Chacé, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Saumur sous le n° 305 273 773, se sont réunis au siège social de la société LABORATOIRES SOLUDIA à FOURQUEVAUX (31450) sur convocation verbale du Président du Conseil d'Administration, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Constatation de la réalisation de la cession des titres de la Société à la société LABORATOIRES SOLUDIA
- 2) Démission de trois administrateurs et cooptation d'un nouvel administrateur
- 3) Constatation de la cessation des fonctions du Directeur Général
- 4) Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration
- 5) Autorisation de la conclusion de contrats avec le groupe FRESENIUS dans le cadre de la cession des titres de la Société à la société LABORATOIRES SOLUDIA
- 6) Autorisation de l'octroi d'une hypothèque sur les locaux de la société en faveur de la société FRESENIUS MEDICAL CARE DEUTSCHLAND GmbH
- 7) Pouvoirs pour formalités.

Sont présents et ont émarginé le registre de présence :

- Monsieur Jean-Jacques LASCOMBES
- Monsieur Jean SCHUBNEL
- Madame Huguette LASCOMBES

Handwritten signatures and initials: JJC, JS, and others.

Sont absents excusés :

- Monsieur Gerhard KRAMMER
- Monsieur Mathias KLINGER.

Deux représentants du Comité d'Entreprise sont présents.

Le Conseil réunissant plus de la moitié de ses membres peut valablement délibérer.

Monsieur Jean-Jacques LASCOMBES préside la séance en l'absence de Monsieur Mathias KLINGER.

Monsieur Jean SCHUBNEL est désigné comme secrétaire.

Le Président de séance déclare la discussion ouverte.

1) Constatation de la réalisation de la cession des titres de la Société à la société LABORATOIRES SOLUDIA

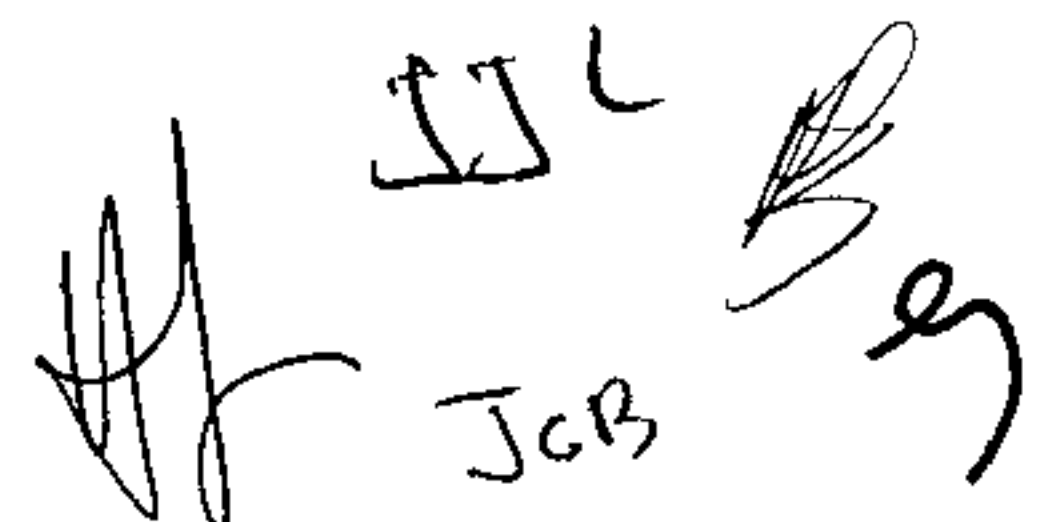
Le Président de séance expose aux membres du Conseil que la société LABORATOIRES SOLUDIA a signé, ce jour, le protocole de cession avec la société FRESSENIUS MEDICAL CARE GROUPE FRANCE concernant le transfert de 24 999 actions de la Société à la société LABORATOIRES SOLUDIA et qu'elle est, en conséquence, devenue propriétaire de 99,99 % des actions de la Société à compter du 28 mars 1997.

Le Conseil prend acte à l'unanimité de la réalisation au 28 mars 1997 de la cession des titres de la Société à la société LABORATOIRES SOLUDIA.

2) Démission de trois administrateurs et cooptation d'un nouvel administrateur

Le Président de séance expose aux membres du Conseil que trois administrateurs de la Société, Monsieur Mathias KLINGER, Monsieur Gerhard KRAMMER et Monsieur Jean SCHUBNEL, ont fait part à la Société de leur décision de démissionner de leurs fonctions d'administrateur de la société.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, prend acte à l'unanimité de la décision de Monsieur Mathias KLINGER, Monsieur Gerhard KRAMMER et Monsieur Jean SCHUBNEL de leurs fonctions d'administrateur et décide à l'unanimité de nommer en qualité d'administrateur de la Société par cooptation en remplacement de Monsieur Mathias KLINGER, la société LABORATOIRES SOLUDIA représentée par Madame Colette PUGINIER, Directrice Générale Adjointe, pour la durée du mandat de son prédécesseur, étant précisé qu'il n'est pas procédé au remplacement de Monsieur Gerhard KRAMMER, ni de Monsieur Jean SCHUBNEL.

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page. There are three distinct signatures: one on the left, one in the middle with the initials 'JCB' below it, and one on the right.

La société LABORATOIRES SOLUDIA, représentée par Madame Colette PUGINIER, a déclaré par avance accepter les fonctions qui lui sont confiées et n'être l'objet d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire l'accès et l'exercice des fonctions d'administrateur de la société. Elle a également déclaré qu'elle ferait l'acquisition de leurs actions de garantie dans un délai de trois mois conformément à la loi.

3) Constatation de la cessation des fonctions du Directeur Général

Le président de séance expose aux membres du Conseil qu'en conséquence de la cessation des fonctions de Monsieur Mathias KLINGER en qualité d'administrateur, entraînant la cessation de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration de la Société, les fonctions de Monsieur Jean SCHNUBEL en qualité de Directeur Général ont pris fin de plein droit à compter de ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration prend acte à l'unanimité de la cessation des fonctions de Monsieur Jean SCHUBNEL en qualité de Directeur Général de la Société à compter de ce jour.

4) Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration

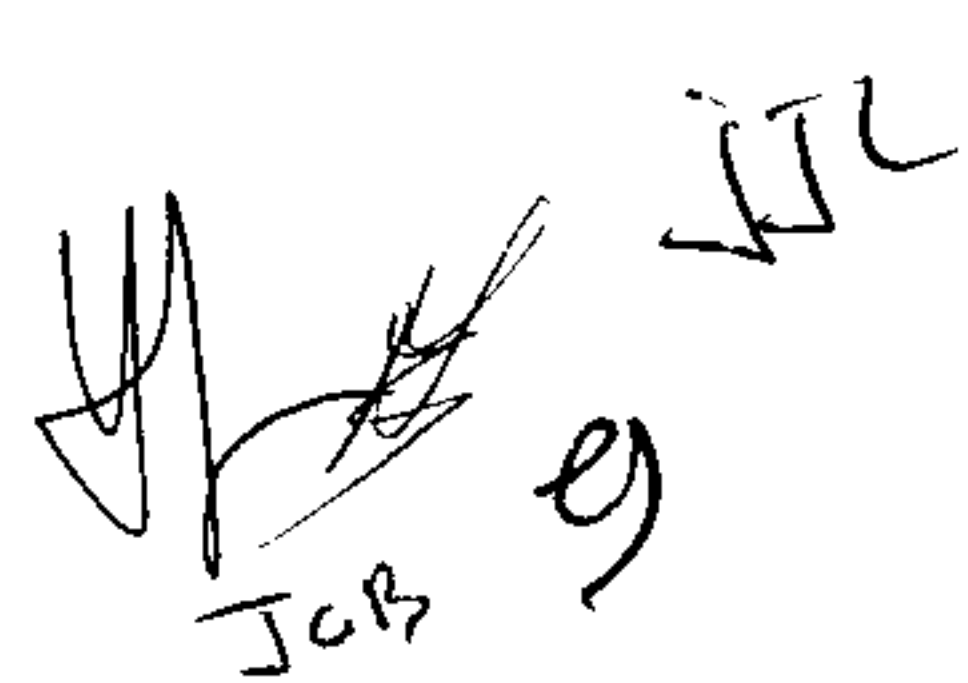
Les fonction de Monsieur Mathias KLINGER en qualité de Président du Conseil d'Administration de la Société ayant pris fin en conséquence de sa démission de ses fonctions d'administrateur à compter de ce jour, le Conseil décide à l'unanimité de nommer Monsieur Jean-Jacques LASCOMBES en qualité de Président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Monsieur Jean-Jacques LASCOMBES, en sa qualité de Président Directeur Général assurera sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société, représentera la Société dans tous ses rapports avec les tiers et, d'une manière générale, aura tous les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi et par les statuts pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des limitations décidées ci-après par le Conseil.

Monsieur Jean-Jacques LASCOMBES déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et n'être soumis à aucune des incapacités, interdictions ou incompatibilités prévues par la loi.

5) Autorisation de la conclusion de contrats avec le groupe FRESenius dans le cadre de la cession des titres de la Société à la société LABORATOIRES SOLUDIA

Le Président de séance expose aux membres du Conseil que dans le cadre de la cession des titres de la Société à la société LABORATOIRES SOLUDIA réalisée ce jour, les contrats suivants doivent être signés ce jour par la Société conformément aux dispositions du protocole de cession :



Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page, including 'JCB' and 'JL'.

I - Contrat de cession de savoir-faire et de brevet entre AAS et la société FMC Deutschland GmbH

II - Contrat de prêt entre FMC Deutschland GmbH et AAS

III - Contrat de fourniture de pompes à perfusion et de rotors et accessoires mécaniques à la société FMC Deutschland GmbH

IV - Contrat d'assistance technique concernant les machines 4008 D entre AAS et la société FMC Deutschland GmbH

V - Contrat d'assistance technique concernant les machines GMS 3 entre AAS et le Cédant

VI - Contrat de coopération entre AAS et FMC Deutschland GmbH

VII - Contrat de licence de brevets entre AAS et FRESSENIUS MEDICAL CARE

Après avoir pris connaissance des principales dispositions des contrats énumérés ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité la conclusion desdits contrats et donne tous pouvoirs à Monsieur Jean-Jacques LASCOMBES pour signer ce jour lesdits contrats au nom de la Société en sa qualité de Président Directeur Général de la Société.

6) Octroi d'une hypothèque sur les locaux de la Société

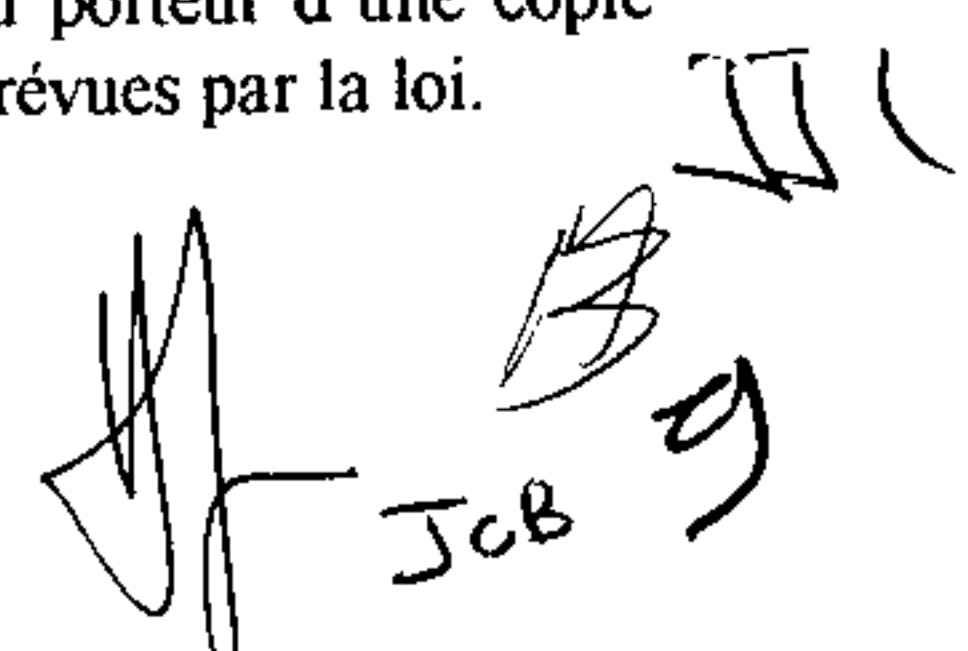
Il est rappelé au Conseil qu'il a été signé ce jour un protocole de cession entre la société FRESSENIUS MEDICAL CARE GROUPE FRANCE et la société LABORATOIRES SOLUDIA aux termes duquel FRESSENIUS MEDICAL CARE GROUPE FRANCE a cédé à la société LABORATOIRES SOLUDIA, 24 999 actions sur les 25 000 actions de la Société.

Dans le cadre de ce protocole de cession il est prévu un contrat de prêt entre la société FRESSENIUS MEDICAL CARE DEUTSCHLAND GmbH et la Société, concernant l'octroi à la Société d'un prêt de 3 500 000 F (trois millions cinq cent mille francs) sur une durée de trois ans remboursable par échéance annuelle et portant intérêt au taux de 3,5 %.

Le remboursement de ce prêt étant garanti par l'octroi à FRESSENIUS MEDICAL CARE DEUTSCHLAND GmbH d'une hypothèque sur l'immeuble de la Société à SAUMUR, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité l'octroi d'une hypothèque sur l'usine de la Société à SAUMUR en garantie du prêt visé ci-dessus et donne tous pouvoirs au Président du Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, à l'effet de signer tous les actes y afférents, et, notamment, l'acte notarié qui sera établi concernant ladite hypothèque, et à l'effet d'effectuer toutes les formalités de publicité prévues par la loi.

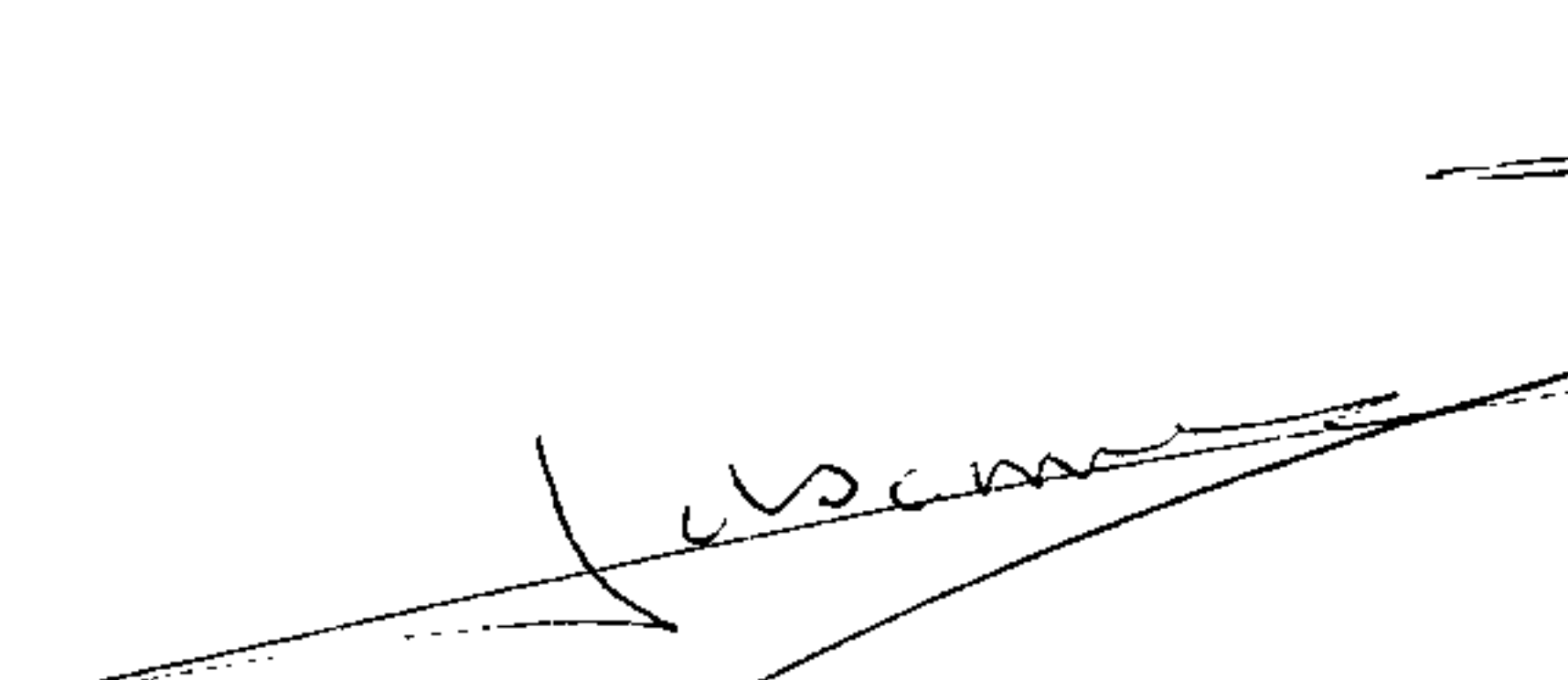
7) Pouvoirs pour formalités

Le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour procéder aux formalités de publicité prévues par la loi.

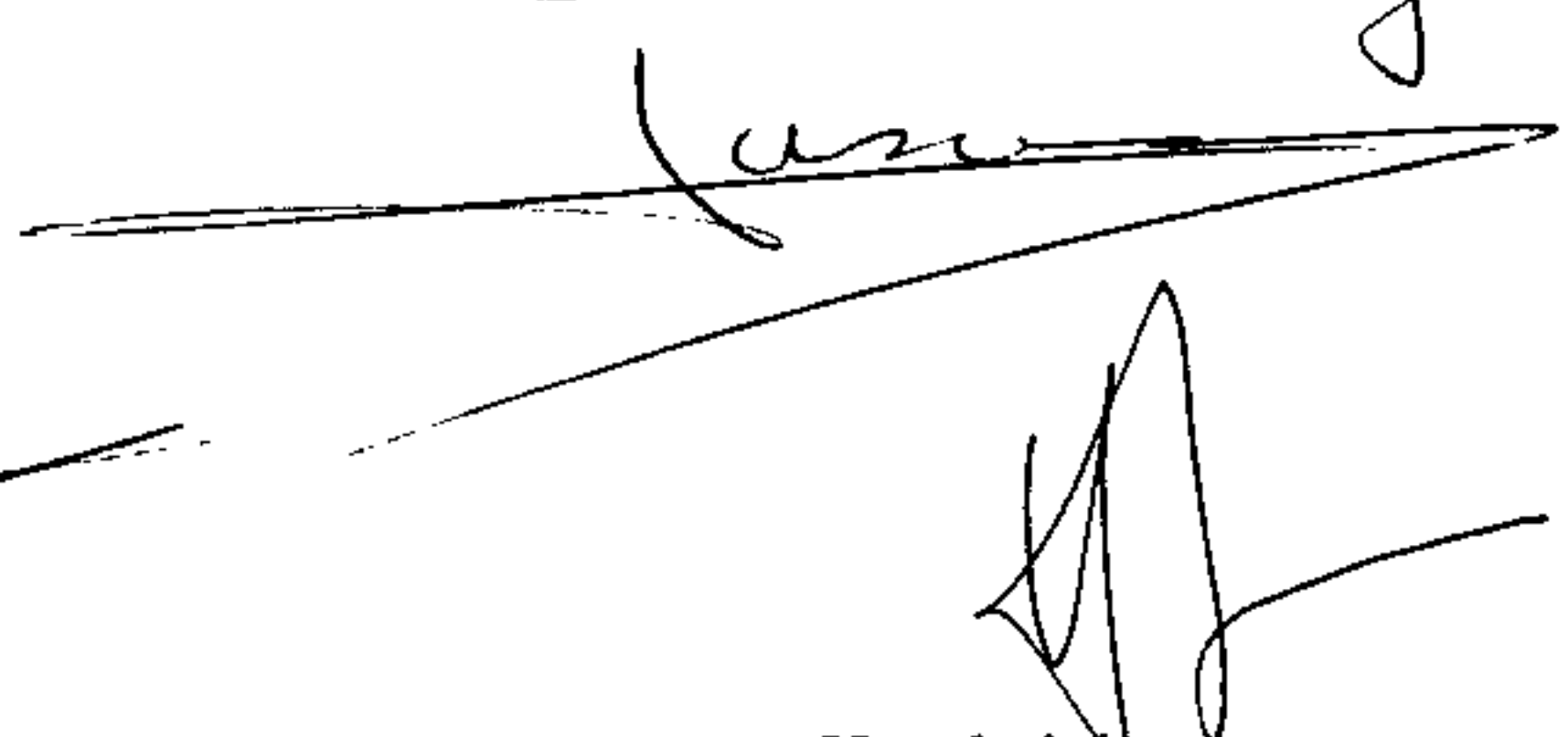
 Job 9

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.

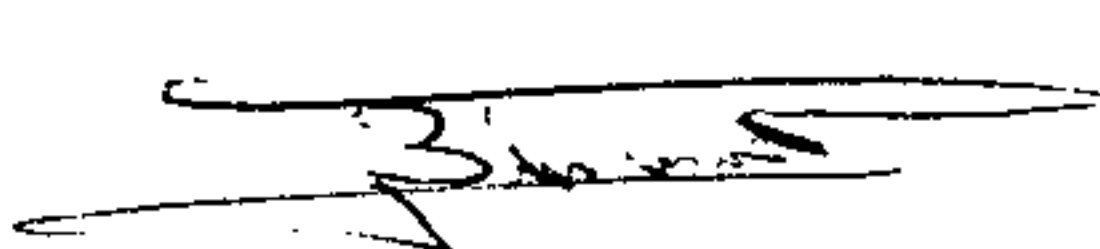
Bon jour acceptation des Fonctions
de Président Directeur Général



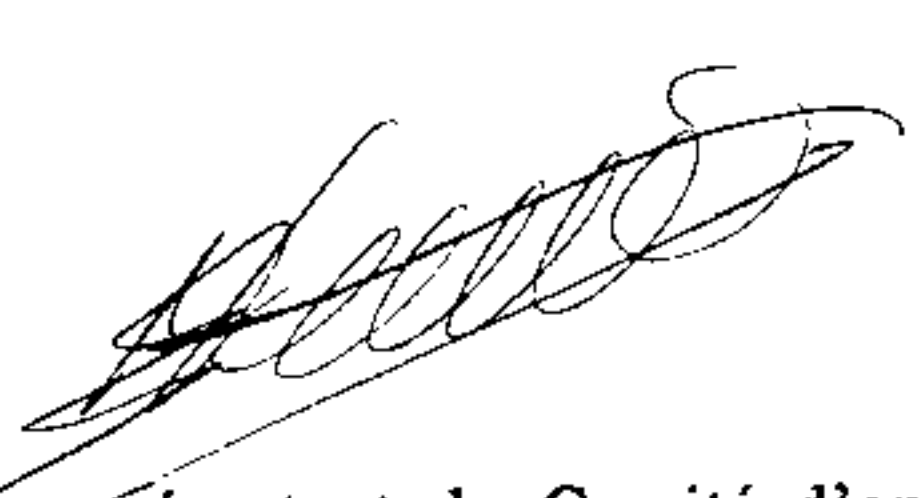
Le Président
Jean-Jacques LASCOMBES



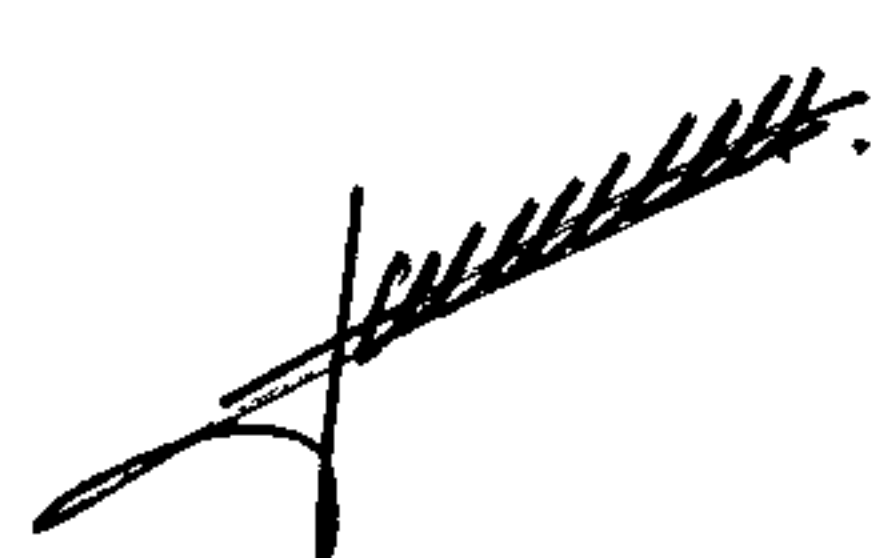
Un administrateur
Huguette LASCOMBES



Un représentant du Comité d'Entreprise
J.C. BINARD



Un représentant du Comité d'entreprise
Marc BENOIST



Le Secrétaire de séance
Jean SCHUBNEL

AAS
TECHNIQUES MEDICALES ET ATELIERS AERONAUTIQUES DE SAUMUR
Société anonyme au capital de 2.500.000francs
Siège social : Zone Industrielle de Saumur Chacé
49400 Saumur
RCS Saumur : B 305 273 773

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 26 MARS 1997

Le 26 mars 1997,

à 13 heures trente,

Les membres du Conseil d'Administration de la société AAS se sont réunis au siège social de la société Fresenius Medical Care AG en Allemagne à Bad Homburg sur convocation verbale du Président du Conseil d'Administration afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Projet de cession des titres de la Société à la société Laboratoires Soludia
2. Démission des administrateurs et cooptation de nouveaux administrateurs,
3. Pouvoirs pour formalités.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Monsieur Mathias Klinger,
- Monsieur Jean Schubnel,
- Monsieur Gerhard Krammer.

Sont absents excusés :

- La société Fresenius Medical Care Groupe France, représentée par Monsieur Dieter Metzner
- Monsieur Jean-Luc Kastner.

Deux représentants du Comité d'Entreprise sont présents.

Le Conseil réunissant plus de la moitié de ses membres peut valablement délibérer.

Monsieur Mathias Klinger préside la séance.

Monsieur Jean Schubnel est désigné comme secrétaire.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Handwritten signatures and initials:
B y U.S.
T. b

— 2 —

1. Démission de deux administrateurs et cooptation de nouveaux administrateurs sous condition suspensive

Le Président expose au Conseil qu'un projet de protocole de cession a été élaboré entre la société Fresenius Medical Care Groupe France et la société Laboratoires Soludia prévoyant le transfert à la société Laboratoires Soludia de 24.999 actions de la Société.

Après en avoir délibéré et en tant que de besoin, le Conseil approuve à l'unanimité ce projet de cession et agréé en tant que de besoin en qualité de nouvel actionnaire la société Laboratoires Soludia, Monsieur Jean-Jacques Lascombes et Madame Huguette Lascombes.

2. Démission de deux administrateurs et cooptation de nouveaux administrateurs

Le Président expose aux membres du Conseil que, dans le cadre du projet de cession des titres de la Société à la société Laboratoires Soludia, deux administrateurs de la Société, Monsieur Jean-Luc Kastner et la société Fresenius Medical Care Groupe France ont fait part à la Société de leur décision de démissionner de leurs fonctions d'administrateur de la Société.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, prend acte à l'unanimité de la démission de Monsieur Jean-Luc Kastner et de la société Fresenius Medical Care Groupe France de leurs fonctions d'administrateur et décide à l'unanimité de nommer en qualité d'administrateurs de la Société par cooptation en remplacement des administrateurs démissionnaires :

- (i) Monsieur Jean-Jacques Lascombes, en remplacement Jean-Luc Kastner, pour la durée du mandat de son prédécesseur,
- (ii) Madame Huguette Lascombes en remplacement de la société Fresenius Medical Care Groupe France, pour la durée du mandat de son prédécesseur,

Messieurs Jean-Jacques Lascombes et Madame Huguette Lascombes ont déclaré par avance accepter les fonctions qui leur sont confiées et n'être l'objet d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de leur interdire l'accès et l'exercice des fonctions d'administrateur de la Société. Ils ont également déclaré qu'ils feraient l'acquisition de leurs actions de garantie dans un délai de trois mois conformément à la loi.

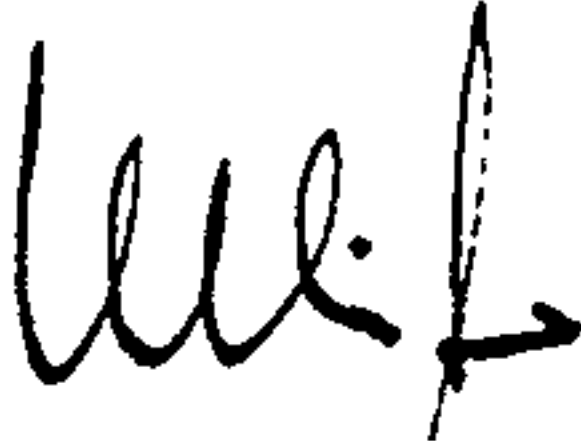
2. Pouvoirs pour formalités

Le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour procéder aux formalités de publicité prévues par la loi.

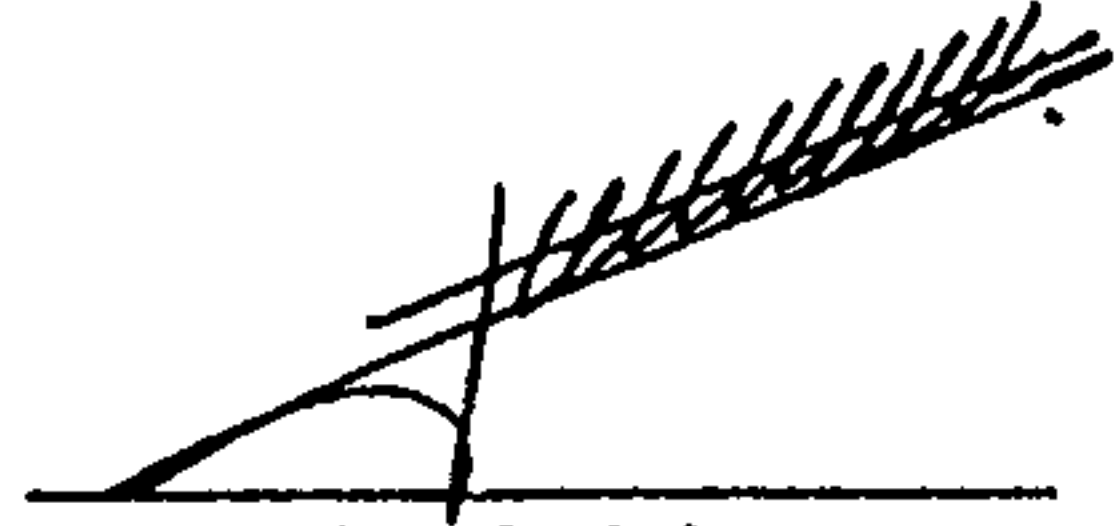
HB
JCB
V. L.

— 3 —

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par les membres présents du Conseil d'Administration.



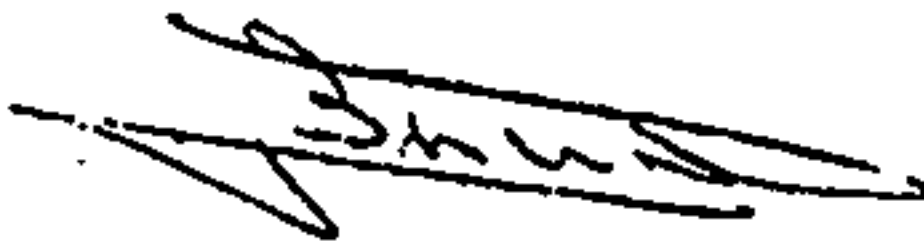
Le Président
Monsieur Mathias Klinger



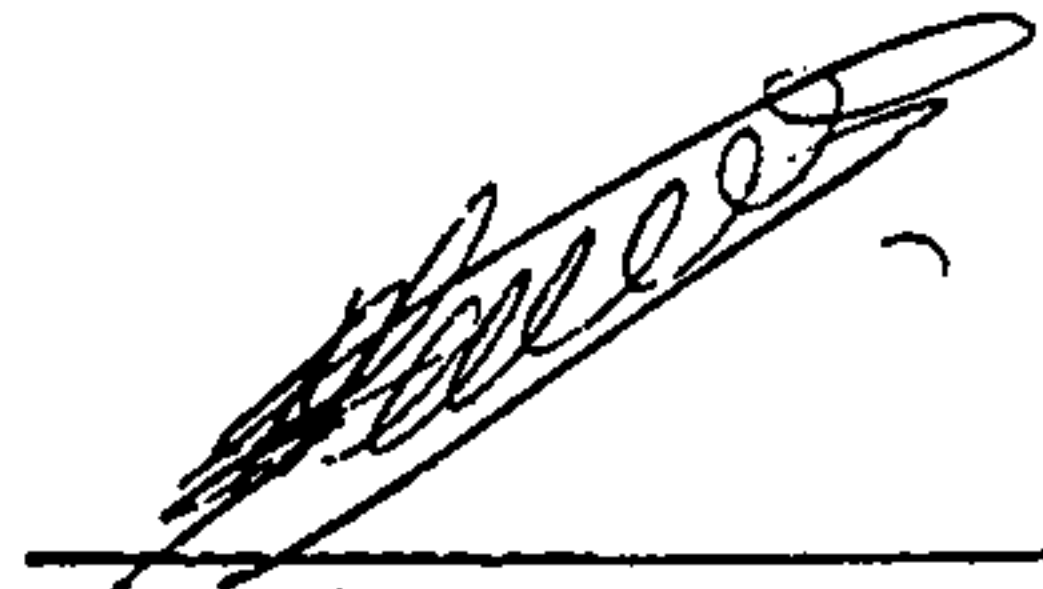
Un administrateur
Monsieur Jean Schubnel



Un administrateur
Monsieur Gerhard Krammer

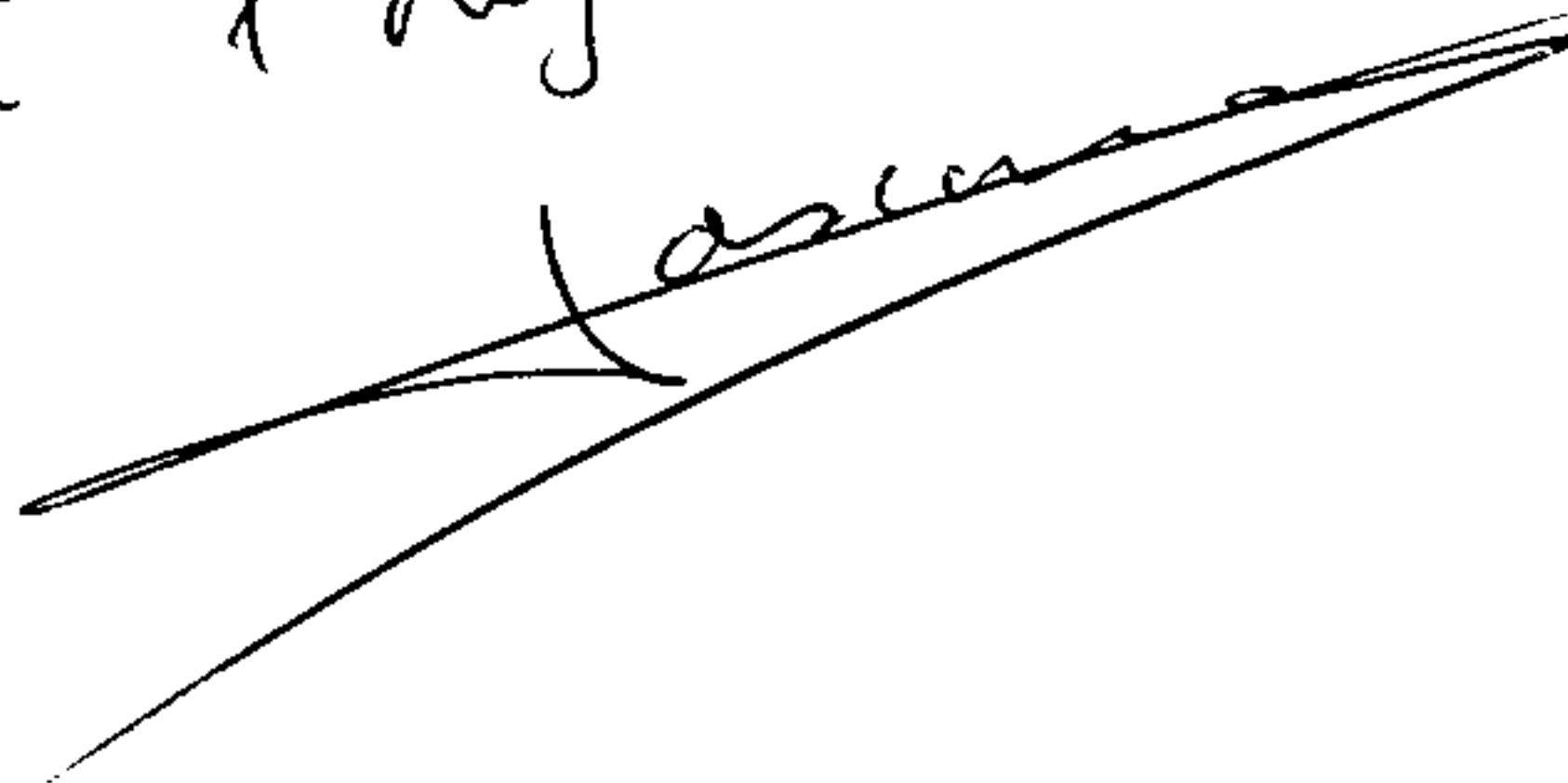


Un représentant
du Comité d'Entreprise
M. J.C. BINARD



Un représentant
du Comité d'Entreprise
M. MARC BENOIST.

Certifié conforme
à l'original



FEUILLE DE PRESENCE

Conseil d'Administration en date du 26 mars 1997

Sont présents

M. Mathias Klingler

M. Gerd Krammer

M. Jean Schubnel

J. J. C. Binard

M. Marc Benoist

The block contains five handwritten signatures, each corresponding to one of the names listed to its left. The signatures are written in black ink. The first signature (for M. Mathias Klingler) is a simple, stylized 'M'. The second signature (for M. Gerd Krammer) is a long, flowing cursive line. The third signature (for M. Jean Schubnel) is a series of horizontal, slightly wavy lines. The fourth signature (for J. J. C. Binard) is a more complex, cursive signature. The fifth signature (for M. Marc Benoist) is a series of horizontal, slightly wavy lines, similar to the third one.